

PROCÈS VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2025  
MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU  
À LA SALLE YVES-AUBUT

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Taschereau tenue à la salle Yves-Aubut, le lundi 10 février 2025, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Cameron  
Monsieur Zacharie Cloutier-Julien  
Monsieur Mathieu Cloutier  
Monsieur Henri Lampron

Sont aussi présentes : Madame Maréchan Desrosiers, directrice générale  
Madame Chantal Martel, directrice générale par intérim

Sont absents : Monsieur Julien Chalifoux  
Madame Sabrina Chamberland, directrice générale adjointe  
Monsieur Patrick Landry  
Monsieur Michael Otis

Ouverture

**OUVERTURE**

Sous la présidence du maire suppléant, monsieur. Mathieu Cloutier et formant quorum, à 19h30, monsieur Mathieu Cloutier déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation et suivi du procès-verbal du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2025;
4. Correspondance;  
4.1. Planification de l'audit Daniel Tétreault, CPA inc.
5. Comptes à payer;
6. Situation financière;
7. Période de questions;
8. Rapport du maire;
9. Rapport lots intramunicipaux;
10. Autres rapports;
11. Résolution d'embauche au poste d'entretien ménager;
12. Résolution d'embauche journalier spécialisé temporaire;
13. Soumission TechnoSub;
14. Club des Loisirs de Laferté;
15. Zamboni;
16. Soumission Atelier Mécanique Harricana (pneus GMC blanc 2008);
17. Rapport pompier Taschereau;
18. Autorisation construction Tour cellulaire Vidéotron chemin du Père-Jean;
19. Entente employé cadre;

20. Résolution dépôt de la demande de subvention PSPS et mandater Vanessa Boutin-Cameron comme signataire;
21. Résolution d'embauche préposé aux travaux saisonniers;
22. Technilab;
23. Karoline Létourneau;
24. Période de questions;
25. Fermeture.

**Rés.#6582-02-25**  
Acceptation de l'ordre du jour :

Il est proposé par monsieur Henri Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance régulière soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu.  
Adoptée.

**Rés.#6583-02-25**  
Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2025

**ATTENDU QU'**

une copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 13 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil le 6 février 2025 avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE**

le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.  
Adoptée.

**Rés.#6584-02-25**  
Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2025

**ATTENDU QU'**

une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil le 6 février 2025 avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE**

le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.  
Adoptée.

Correspondance

1. L'audit des états financiers de 2024 sera effectué par Daniel Tétreault, CPA inc.

**Rés.#6586-02-25**  
Comptes à payer

**ATTENDU QU'**

une copie du rapport des comptes à payer pour le mois de janvier a été remise à tous les membres du conseil le jeudi 6 février 2025 avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

**ATTENDU QUE**

la municipalité et les lots intra municipaux ont les crédits disponibles pour ces dépenses;

**Pour la municipalité :**

- Chèques manuels de M0250000 à M02500024 au montant de 55 949,77 \$
- Chèques réguliers de C2500014 à C2500025 au montant de 23 289,12 \$
- Paiement par carte de crédit au montant de 2 002.79 \$
- Paiements préautorisés de P2500032 à P2500065 au montant de 93 049,85 \$
- Salaires de D2500001 à D2500038 au montant de 30 339,89 \$

**Pour les lots intramunicipaux :**

- Chèques réguliers de C2500003 à C2500004 au montant de 52 857,62 \$
- Chèque manuel M2500000 au montant de 15 039.59 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

**QUE**

le conseil approuve le rapport des comptes à payer pour le mois de janvier 2025, totalisant 272 528,63 \$; Adoptée.

**Rés.#6587-02-25**  
Situation financière

**ATTENDU QU'**

une copie de la situation financière pour le mois de janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil le jeudi 6 février 2025, afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE**

le conseil approuve la situation financière pour le mois de janvier 2025. Adoptée.

Période de questions

- Un citoyen fait mention des procès-verbaux qui se trouve dans le journal le Bavard et demande si c'est normal ou si c'est une erreur que les procès-verbaux ont été doublés. Le conseil répond que c'était une erreur et que des mesures seront prises pour éviter qu'elle ne se reproduise.
- Un citoyen demande s'il y a des développements pour le projet du skate parc.
- Un citoyen fait mention de l'eau de la municipalité qui goûte le chlore.

Rapport du maire

Remis en mars 2025.

Rapport lots intramunicipaux

Remis en mars 2025.

Monsieur Mathieu Cloutier mentionne que le comité Sport Action Jeunesse recherche toujours des bénévoles pour le tournoi d'hockey social de mars 2025.

**Rés.#6588-02-25**  
Résolution d'embauche  
au poste d'entretien  
ménager

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'entretien ménager est vacant;

**CONSIDÉRANT** la candidature déposée par monsieur Gabriel Houle;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'embauche de la direction générale;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité embauche monsieur Gabriel Houle à titre d'entretien ménager à compter du 13 janvier 2025 selon les conditions de travail convenues entre les parties.  
Adoptée.

**Rés.#6589-02-25**  
Résolution d'embauche  
journalier spécialisé  
temporaire

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de journalier spécialisé est temporairement vacant;

**CONSIDÉRANT** la candidature déposée par monsieur Denis Landry;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'embauche de la direction générale;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Henri Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité embauche monsieur Denis Landry à titre de journalier spécialisé temporaire à compter du 4 février 2025 selon les conditions de travail convenues entre les parties.

**QUE** monsieur Denis Landry occupe un poste de journalier spécialisé temporaire au sens de la convention collective en vigueur.  
Adoptée.

**Rés.#6590-02-25**  
Soumission TechnoSub

Il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Technosub pour la réparation de la pompe d'aqueduc au montant de 14 868.42 \$ taxes en sus.  
Adoptée.

**Rés.#6591-02-25**  
Club des Loisirs de  
Laferté

Il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'état financier 2024 du Club des Loisirs de Laferté tel que présenté.  
Adoptée.

<b>Rés.#6592-02-25</b> Zamboni	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le moteur de la zamboni a été vérifié dernièrement;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	le moteur de la zamboni doit être changé;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la municipalité a trouvé un moteur situé dans la ville de Nicolet au montant de 3 500 \$;
	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la Municipalité a fait sortir une soumission pour location de zamboni au coût de 276 \$ la journée, hebdomadaire 1 293 \$, mensuel 2 971 \$ et pour trois (3) mois 20 867,41 \$ transport inclus;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	il est proposé par monsieur Henri Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
	<b>QUE</b>	le conseil autorise l'achat du moteur de zamboni situé à Nicolet au montant de 3 500 \$. Adoptée.
<b>Rés.#6593-02-25</b> Soumission Atelier Mécanique Harricana (pneus GMC blanc 2008)	<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	les pneus du camion GMC Sierra 2008 sont usés et doivent être changés;
	<b>EN CONSÉQUENCE,</b>	Il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
	<b>QUE</b>	le conseil accepte la soumission d'Atelier Mécanique Harricana concernant l'achat et l'installation de quatre (4) pneus pour le GMC blanc 2008 au montant de 1 043.36 \$ taxes en sus. Adoptée.
<b>Rés.#6594-02-25</b> Rapport pompier Taschereau	Il est proposé par monsieur Henri Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;	
	<b>QUE</b>	le conseil municipal approuve le rapport annuel 2024 du service d'incendie de Taschereau tel que présenté; Adoptée.
<b>Rés.#6595-02-25</b> Autorisation construction Tour cellulaire Vidéotron chemin du Père-Jean	<b>ATTENDU QUE</b>	Vidéotron projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Taschereau;
	<b>ATTENDU QUE</b>	la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public ».
	<b>ATTENDU QUE</b>	dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à (aux) (l')emplacement(s) proposé(s) pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

**ATTENDU QUE** la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

**ATTENDU QUE** le(s) site(s) visé(s) constitue(nt) le(s) site(s) de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

Il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion soumis par Vidéotron, et projeté au lot 4 889 879;

**QU'** une copie de cette résolution sera acheminée à Vidéotron à l'attention de monsieur Yan Triponez  
Adoptée.

**Rés.#6596-02-25**  
Entente employé cadre

Il est proposé par monsieur Henri Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil accepte l'entente employés cadres telle que présentée.  
Adoptée.

**Rés.#6597-02-25**  
Résolution autorisation de dépôt et signataire pour la demande de subvention au PSPS

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit autoriser le dépôt de subvention par voie de résolution et en autoriser la signature;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par monsieur Zacharie Cloutier-Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise Vanessa Boutin-Cameron, agente de développement et directrice des loisirs, à déposer et signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention fait au PSPS (Politique de soutien aux Projets Structurants pour améliorer les milieux de vie).  
Adoptée.

**Rés.#6598-02-25**  
Résolution d'embauche préposé aux travaux saisonniers

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de préposé aux travaux saisonniers est vacant;

**CONSIDÉRANT** la candidature déposée par monsieur Joey Cossette;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'embauche de la direction générale;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité embauche monsieur Joey Cossette à titre de préposé aux travaux saisonniers à compter du 6 février 2025 selon les conditions de travail convenues entre les parties.

**QUE** monsieur Joey Cossette occupe un poste régulier saisonnier au sens de la convention collective en vigueur.  
Adoptée.

**Rés.#6599-02-25**  
TechniLab

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé s'occupant des analyses d'eau usées est en congé maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité est dans l'obligation d'effectuer des analyses d'eau usées régulièrement;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil accepte la soumission de TechniLab concernant le prélèvements et le transport des analyses d'échantillons d'eau usées telle que présentée.  
Adoptée.

**Rés.#6600-02-25**  
Soumission Karoline  
Létourneau

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé s'occupant des analyses d'eau potable est en congé maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité est dans l'obligation d'effectuer des analyses d'eau potable régulièrement;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil accepte la soumission de Karoline Létourneau concernant l'échantillonnage de l'eau potable telle que présentée.  
Adoptée.

Période de questions

- Un citoyen fait mention de la tour à téléphone qui sera installée sur le chemin du Père-Jean et fait référence à la tour que la municipalité d'Authier-Nord a installée la hauteur de celle-ci ne permet pas à tous les citoyens de la Municipalité d'avoir le réseau cellulaire.
- Un citoyen souhaite s'assurer d'avoir bien compris certaines informations concernant les points 22 et 23 de l'ordre du jour de cette séance régulière.
- Un citoyen fait mention d'un poteau croche sur la rue Brunelle. Le conseil répond que la municipalité ira voir le plus vite possible.
- Des citoyens demandent s'il y a des développement pour les lumières dans les rues, dans la cour de l'aréna et sur le mur de l'aréna. Le conseil répond que cette situation sera réglée dès que possible.

**Rés.#6601-02-25**

Fermeture

Il est proposé par monsieur Sylvain Cameron et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que cette séance régulière soit levée à 20h16.  
Adoptée.

---

Monsieur Mathieu Cloutier,  
maire suppléant

---

Madame Maréchan Desrosiers,  
directrice générale